

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 20–23 février 2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2006/1/2
20 janvier 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2006. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants de ses membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (l'ensemble constitue le Bureau) qui restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau est choisi parmi une liste des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établis, le Conseil peut aussi désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2005

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil **pour approbation**.

5. *Questions de politique générale*

a) Le ciblage dans les situations d'urgence

Ce rapport, présenté au Conseil **pour approbation**, examine et évalue les politiques et les pratiques du PAM en matière de ciblage dans les situations d'urgence, informe le Conseil des tendances les plus récentes dans ce domaine, et identifie les problèmes ou les questions spécifiques auxquelles le Conseil souhaiterait prêter une attention particulière. Ce rapport, ainsi que celui sur l'accès aux populations à des fins humanitaires, est préparé pour donner suite à la demande formulée par le Conseil lors de la discussion de la première "Synthèse des politiques générales du PAM" à sa session annuelle de 2002, afin que le Secrétariat propose des sujets de politique générale mettant l'accent sur les questions liées aux urgences, qui seraient discutés aux futures sessions.



b) L'accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM

Ce document, présenté **pour examen**, informe le Conseil des mécanismes qui orientent l'approche suivie par le PAM, en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, pour accéder en toute sécurité et sans entraves aux victimes d'urgences et chercher conseil en cas de besoin.

c) Achats de produits alimentaires dans les pays en développement

Ce document, présenté **pour examen**, fournit des précisions sur les achats de produits alimentaires, ainsi que sur les avantages que les pays en développement pourraient en retirer.

d) Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants: Rapport d'activité*

Ce point de l'ordre du jour sera présenté au Conseil sous la forme d'un exposé oral **pour information**. L'exposé récapitulera les progrès réalisés dans la formulation et dans la mise au point de l'Initiative engagée par le PAM, avec l'UNICEF et la Banque mondiale, et avec d'autres partenaires.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Examen des modalités régissant le taux de recouvrement des CAI

Suite à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2005, le Secrétariat présentera au titre de ce point de l'ordre du jour un document **pour examen** sur les avantages et les conséquences de l'application d'un taux fixe ou d'un taux vérifié de recouvrement des CAI sur la base des coûts effectifs et non estimatifs.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes

À la lumière des priorités convenues par le Conseil, le Commissaire aux comptes a sélectionné les domaines qui sont d'une importance primordiale pour l'efficacité et l'efficacité des opérations du PAM et en considération des ressources qui leur sont consacrées. Le présent rapport, soumis **pour examen**, i) étudie les procédures d'évaluation des pertes après livraison, ii) examine la fiabilité, la précision et l'exhaustivité des rapports sur les pertes et iii) porte une appréciation sur la qualité des mécanismes de notification.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté **pour examen**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



d) Situation actuelle du Plan de gestion du PAM*

Suite à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2005, le Secrétariat présentera au titre de ce point de l'ordre du jour un document **pour information** sur le report en 2006 du budget de la période 2004-2005, telle qu'autorisé suite à l'approbation du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006-2007.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport intérimaire sur les normes internationales de comptabilité*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un rapport intérimaire sur le passage aux normes internationales de comptabilité.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport sur l'examen des procédures de l'Organisation*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un compte rendu sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation.

7. *Rapports d'évaluation*

a) Évaluation de l'aide du PAM à la Chine (1979-2005)

L'évaluation s'est déroulée de mai 2004 à octobre 2005 et comprenait notamment une mission de programmation en juin 2004 et une mission de trois semaines sur place en mai 2005. Étant donné que le PAM met un terme à ses activités opérationnelles en Chine en décembre 2005, le rapport succinct, soumis au Conseil **pour examen**, présente une étude théorique de la période 1979-2000 ainsi qu'une évaluation du dernier programme de pays afin de tirer les conclusions et les leçons de la période entière. Le rapport met l'accent sur les résultats obtenus et les partenariats développés avec le Gouvernement chinois et d'autres partenaires, notamment le Fonds international de développement agricole (FIDA).

b) Évaluation thématique du ciblage dans les opérations de secours

En coopération avec la Division des stratégies, des politiques et de l'appui aux programmes (PDP), l'OEDE a mené en 2004-2005 une évaluation thématique des enjeux et des obstacles ayant une incidence sur l'efficacité du ciblage mené par le PAM. Les conclusions de l'évaluation, soumise au Conseil **pour examen**, devraient amener à formuler de nouvelles politiques à l'échelle de l'Organisation, en particulier pour le ciblage des secours. Cette évaluation se concentre sur des opérations de secours en cours ou récemment achevées.

c) Synthèse de l'étude thématique des interventions en faveur de la nutrition maternelle et infantile bénéficiant de l'aide du PAM

À titre de suivi de l'étude théorique sur les activités nutritionnelles destinées aux mères et aux enfants entreprise en 2002, le Service de la nutrition (PDPN) a demandé à l'OEDE d'effectuer une évaluation thématique des approches suivies actuellement dans les interventions nutritionnelles bénéficiant de l'aide du PAM, en s'appuyant sur un certain nombre d'études de cas menées dans différentes régions géographiques. L'évaluation, qui a eu lieu entre janvier et août 2005, évalue dans quelle mesure les quatre principes essentiels au succès des programmes de nutrition destinés aux mères et aux enfants ont été appliqués et ont contribué de manière



efficace à atteindre les objectifs du programme. Le rapport est soumis au Conseil **pour examen**.

d) Évaluation conjointe HCR-PAM sur les projets pilotes de distribution de produits alimentaires

Le principal objectif de l'évaluation entreprise conjointement par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM est de déterminer l'efficacité des nouvelles dispositions en vertu desquelles le PAM se charge des distributions de vivres destinées aux réfugiés, à titre expérimental dans cinq pays. Les conclusions de cette évaluation, soumise au Conseil **pour examen**, devraient aider le HCR et le PAM à prendre des décisions sur les modalités régissant les distributions finales.

Questions opérationnelles

8. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Angola 10433.0
- Pakistan 10504.0
- République populaire démocratique de Corée 10488.0

9. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles*

Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2005)*

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'appendice du Règlement général.

10. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007*

Suite à la demande présentée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007 est soumise au Conseil **pour information**.

11. *Questions d'administration et de gestion*

➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Le Conseil d'administration, par sa décision 2002/EB.2/17, a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du CCI qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) les observations formulées par le PAM sur les rapports du CCI présentés deux ans auparavant ayant une pertinence pour les activités du PAM (il est prévu que les observations concernant les rapports présentés par le CCI en 2004 et en 2005 reçues avant le 1er octobre 2005 seront formulées à la première session ordinaire de 2006);



- ii) la liste des rapports du CCI publiés cette année; et
- iii) l'état de la mise en oeuvre par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des Conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

12. *Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil d'administration a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2005 est soumis au Conseil **pour aval**.

13. *Questions diverses*

- Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, du rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM prévue du 20 au 23 janvier 2006.

14. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

